

# RIFA - Apnée

Réactions et Intervention Face aux Accidents subaquatiques - Spécialité Apnée

## VALIDATION DE LA PARTIE SPÉCIFIQUE

Les capacités 1, 2, et 3 de la compétence sont enseignées, attestées et validées par au minimum un moniteur fédéral premier degré d'apnée ou un moniteur de pêche sous-marine licencié à la FFESSM.

## EXIGIBILITÉ

Le tableau ci-dessous indique les conditions d'exigibilité de la compétence RIFA spécialité Apnée pour se présenter aux différents brevets fédéraux d'apnée. Les conditions spécifiques sont fixées et précisées dans les conditions d'inscription, dûment décrites dans le manuel de formation technique.

NIVEAU APNÉISTE	EXIGIBILITÉ
PASS' APNÉISTE APNÉISTE PISCINE PASS' PLONGEUR LIBRE APNÉISTE EN EAU LIBRE	FACULTATIF
APNÉISTE CONFIRMÉ PISCINE APNÉISTE CONFIRME EN EAU LIBRE APNÉISTE EXPERT EN EAU LIBRE INITIATEUR (IE1) INITIATEUR PROFONDEUR (IE2) MONITEUR FÉDÉRAL 1° (MEF1) MONITEUR FÉDÉRAL 2° (MEF2)	OBLIGATOIRE

## CAPACITÉS

	Connaissances, savoir-faire et savoir être	Commentaires et limites	Critères de réalisation
1.	Communication entre apnéistes lors d'un accident en apnée Application des méthodes de surveillance	Connaissance des signes normalisés de la FFESSM et réponses adaptées aux circonstances de l'accident  Connaissance des signes pré syncopaux	Rapidité d'intervention et prise en charge de l'accidenté.
2.	Mise en sécurité de l'accidenté	Réaliser une technique de sauvetage, de tractage puis de hissage sûre et adaptée à la situation, pour mettre l'accidenté hors d'eau et le débarrasser de toute entrave aux fonctions vitales	Maîtrise du sauvetage, du tractage, maîtrise du hissage, mise en sûreté de l'accidenté
3.	Mise en sécurité de la palanquée	Vérifier la composition de la palanquée, et assurer le regroupement du matériel de celle-ci	Maîtrise de la gestion de la palanquée
4.	Coordination et partage des différentes opérations liées à l'accident	Rôle de chacun en fonction des compétences présentes. Assurer la liaison entre les divers intervenants	Maîtriser la gestion de crise
5.	Prise en compte des plaintes et malaises de la victime et évaluation des fonctions vitales	Reconnaissance des signes liés aux accidents en apnée et surveillance	L'apnéiste doit rassurer, interroger et recueillir les plaintes et l'état de la victime.  Il doit surveiller l'évolution de l'état de la victime (*)

6.	Mise en œuvre des techniques adaptées à l'état de la victime	<p>Respect des recommandations de la Commission Médicale et de Prévention Nationale en matière d'accidents, dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réanimation cardio-pulmonaire (RCP)</li> <li>• Inhalation O2</li> <li>• Insufflation O2 à 100% à 15 litres par minute</li> <li>• conduite à tenir lors des traumatismes</li> </ul>	Application des techniques (*).
7.	Appel aux secours.  Passation des informations aux urgences et suivi	<p>Adaptation des procédures d'appel aux conditions de pratique de l'activité</p> <p>En mer : connaissance des procédures d'appel par moyen maritime (VHF, VHF ASN)</p>	<p>Transmission auprès des organismes de secours adaptés des éléments concernant la victime et la situation de l'accident</p> <p>En mer : CROSS</p>

(\*) : les référentiels nationaux de la Direction de la Défense et de la Sécurité Civiles relatifs aux techniques de premiers secours sont disponibles sur le site du ministère de l'intérieur [www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr)

La mise en place de la formation, essentiellement pratique, puis de l'évaluation de cette compétence, pourra être faite en milieu naturel et/ou en piscine. Elle sera effectuée à partir de démonstrations, de l'apprentissage des gestes et de mises en situations d'accidents simulés.

La délivrance de cette attestation de compétence engage la responsabilité du ou des formateurs qui certifient qu'ils ont eux-mêmes constaté les aptitudes du candidat telles que définies dans les contenus de formation de ce module.